

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL (A.A.O.N) DU MARCHE N°DNCMP/.../167.../T/2024-2025 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA ZONE STERILE DE DEPART ET DE LA ZONE D'ARRIVEE DES PASSAGERS, A L'AEROPORT INTERNATIONAL MELCHIOR NDADAYE.

Date de publication : 20 / 3 / 2025

Date d'ouverture des offres : 15 / 4 / 2025

1. Objet du marché

L'autorité de l'Aviation Civile du Burundi(AACB) lance un avis d'appel d'offres ouvert national pour les travaux d'extension de la zone stérile de départ et de la zone d'arrivée des passagers, à l'Aéroport International Melchior NDADAYE.

2. Financement du marché

Le marché sera financé à 100% par l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, exercice 2024-2025.

3. Mode de passation du marché

La passation du Marché sera conduite par appel d'offres ouvert national (AAON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Conditions de participation.

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] possédant les conditions administratives, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'un des cas d'inéligibilité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5. Mode de consultation et d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables pendant les heures de service au secrétariat de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi qui se trouve à l'Aéroport International Melchior NDADAYE.

Les candidats pourront se procurer le dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-haut moyennant paiement d'une somme de cent mille francs burundais (100.000Fbu) non remboursable, dont la moitié versée au compte n° 1123/168 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi et l'autre moitié versée au compte n° 1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

6. Visite des lieux

Une visite guidée et obligatoire des lieux est fixée en date du 03 / 4 / 2025 à 10 heures 30 min, heure locale et le rassemblement se fera devant le bloc administratif de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi.



7. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai **de quatre-vingt-dix (90) jours** calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

8. Délai d'exécution

L'ensemble des travaux sont à réaliser dans un délai maximum de six (6) mois calendaires. Ce délai commence à courir à partir de la date où l'ordre de service de commencer les travaux est donné.

9. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres

Les offres sous pli fermé, en six exemplaires (un original et cinq copies), parviendront au Secrétariat de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi au plus tard le **15 / 4 / 2025** à 10 heures, heure locale. Elles porteront obligatoirement la mention : « Offre pour les travaux d'extension de la zone stérile de départ et de la zone d'arrivée des passagers, à l'Aéroport International Melchior NDADAYE, relatifs au marché N°DNCMP/...**167**... /T/2024-2025 », à **n'ouvrir qu'en séance publique du 15 / 4 / 2025** à 10 heures 30 minutes.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de dix millions (10.000.000) de francs burundais.

Les offres seront ouvertes le **15 / 4 / 2025** à 10 heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée au point 5 ci-dessus, au plus tard le **15 / 4 / 2025** à 10 heures, heure locale.

Toute offre reçue après la date limite sera rejetée à l'ouverture des offres.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'Aviation Civile du Burundi, le **15 / 4 / 2025** à 10 heures 30 minutes, heure locale. Un cadre représentant la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Public (DNCMP) assistera à l'ouverture des offres.

11. Critères de qualification

a) Documents Administratifs

1. La preuve d'achat du DAO en original portant le numéro du marché ;
2. La garantie bancaire de soumission de dix millions (10 000 000) de francs burundais suivant le modèle en annexe ;
3. Un planning d'exécution des travaux ;
4. Une copie d'attestation de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en original en cours de validité ;
5. Une copie d'un registre de commerce (RC) ;
6. Une copie d'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce datant d'au plus trois (3) mois ;
7. Une copie d'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR en cours de validité ;
8. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
9. Les statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
10. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire ;

(Signature)

11. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire de deux cent millions (200 000 000) francs burundais pour bien mener l'exécution du marché ;
12. L'acte d'engagement suivant le modèle en annexe ;
13. S'il s'agit du groupement, certificat d'immatriculation fiscale (NIF) du groupement.

b) Documents Techniques

14. Une liste des références techniques comprenant notamment :
 - L'historique de l'entreprise ainsi que les renseignements sur ses diverses activités ;
 - Une description d'au moins deux (2) projets analogues déjà réalisés avec PV de réception de ces projets ;
 - Des procès-verbaux (PV) de réception provisoire/définitive des projets déjà exécutés, signés par les Maîtres d'Ouvrages ;
 - Avoir réalisé avec succès en tant qu'entreprise principale au moins deux (2) projets analogues aux travaux faisant objet de cet appel d'offres au cours des trois dernières années ;
15. Un personnel clé qui participera à l'exécution du marché avec les précisions ci-après :
 - Un Ingénieur Civil ou Industriel en génie civil, Directeur des travaux ayant une expérience minimale de trois (3) ans dans le domaine d'intervention en tant qu'Ingénieur et avoir réalisé au moins deux (2) travaux analogues en tant qu'Ingénieur des travaux.
 - Un Technicien A₂, Conducteur des Travaux ayant une expérience de trois (3) ans et ayant exécuté deux (2) travaux analogues.

Pour chaque personne proposée, l'entreprise présentera son CV détaillé qui inclura sa formation de base, sa spécialité ainsi que les travaux déjà réalisées conformément au modèle de Curriculum Vitæ (C.V) du présent Cahier Spécial des Charges. Les travaux déjà réalisés devront être prouvés par des attestations de services rendus. Les CV datant d'au moins un mois et les attestations de disponibilité seront signés par les personnes mentionnées.

c) Documents Financiers

1. L'acte de soumission suivant le modèle en annexe ;
2. Le bordereau des prix unitaires suivant le modèle du DAO ;
3. Le détail quantitatif et estimatif suivant le modèle du DAO ;
4. Le chiffre d'affaire annuel moyen d'au moins un milliard (1 000 000 000) franc burundais durant les trois dernières années ;
5. La ligne de crédit d'au moins deux cent millions (200 000 000) francs burundais.

N.B : L'absence ou la non-conformité d'un de ces éléments ci-haut spécifiés entraîne automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse, conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

12. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères juridiques, techniques et financiers mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

NS

13. Allotissement du marché

Le présent marché est constitué d'un seul lot indivisible.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE DE
L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI**

Amb. NKURABAGAYA Joël

